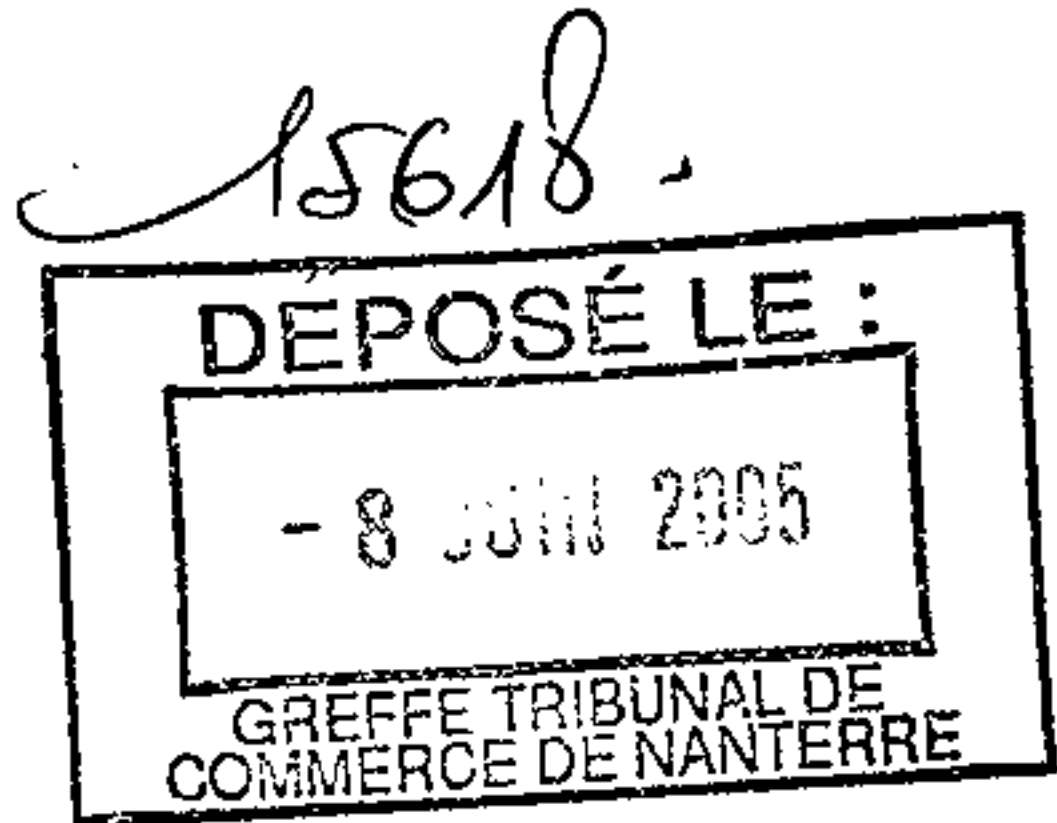


LR INVESTMENT

SARL au capital de 10 €

Siège social : 9 chemin des Dames de Saint Louis – 92.500 RUEIL MALMAISON
RCS NANTERRE en cours d'immatriculation



REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

Tendant à la désignation d'un Commissaire Aux Apports

(Article L. 225-147 du code de commerce
et Article 169 du décret du 23 mars 1967)

95 B 1224

LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Laurent Maurice André RIBARDIERE**
né le 11 mars 1964 à Courbevoie (92)
de nationalité française,
demeurant au 9 chemin des Dames de Saint Louis à RUEIL MALMAISON (92 500),

- **Madame Asmae BENKIRANE épouse RIBARDIERE**
Née le 24 juillet 1966 à OUJDA (Maroc)
de nationalité française,
demeurant au 9 chemin des Dames de Saint Louis à RUEIL MALMAISON (92 500),

Agissant comme seuls et uniques associés de la société LR INVESTMENT SARL, société en cours de constitution,
Ayant donné tous pouvoirs à Maître Jean-Louis MEDUS, Avocat,

Ont l'honneur de vous présenter la présente requête tendant à la désignation d'un commissaire aux apports,

sur le fondement de l'article L. 225-147 du code de commerce et de l'article 169 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967,

en vue de vérifier les apports en nature faits à la société LR INVESTMENT Sarl, apports consistant en des actions 4 D SA,

Jun

Monsieur le Président,

Je soussigné,

Jean-Louis MEDUS, avocat-associé gérant au sein du cabinet MEDUS DEVAUX & ASSOCIES,
SCP d'Avocats sis à PARIS (75008), au 6 rue de Saint Pétersbourg,
spécialement mandaté à l'effet des présentes, agissant au nom et pour le compte des soussignés :

- LR INVESTMENT, SARL, dont le siège social est au 9 chemin des Dames de Saint Louis à RUEIL MALMAISON (92 500),
- Et ses seuls associés Laurent RIBARDIERE et Asmae BENKIRANE épouse RIBARDIERE,

Ai l'honneur de vous exposer qu'il est envisagé de procéder à l'apport, au profit de LR INVESTMENT de 213.268 actions émises par la société 4D,

Société Anonyme au capital de 4.676.370 € sise au 60 rue d'Alsace – 92110 CLICHY,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 318 918 851

de deux cent treize mille deux cent soixante huit (213.268) actions émises par la société 4 D.

Pour votre parfaite compréhension et information, je vous remercie de vous reporter aux documents suivants joints aux présentes :

- une note descriptive des actions apportées et de la nature de l'opération projetée,
- le projet de traité d'apport dans son intégralité

Et demande à ce qu'il vous plaise de désigner,

conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce et de l'article 169 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967,

un commissaire aux apports avec mission :

- d'apprécier et évaluer sous sa responsabilité la valeur des apports en nature ;
- Et d'établir un rapport sur l'exécution de sa mission dans les délais prévus par le décret du 23 mars 1967.

Présenté à NANTERRE,

Le 31 mai 2005

MEDUS, DEVAUX & ASSOCIES

Société d'Avocats

6, rue de Saint-Pétersbourg - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 80 70 - Fax : 01 44 90 06 80

Toque L 01

SCP d'avocats MEDUS DEVAUX & Associés,

Jean-Louis MEDUS, avocat associé, co-gérant

Agissant es qualité de mandataire de la
société 4D.

P.J. : Note descriptive et Traité d'apport ; comptes sociaux et liasse fiscale 2004 et 2003 de 4 D SA

DESIGNATION DE COMMISSAIRE AUX APPORTS
LR INVESTMENT / 4D SA

	Société bénéficiaire LR INVESTMENT	Société dont les titres sont apportés 4D
RCS	En cours d'immatriculation Nanterre	Nanterre B. 318 918 851
Activité	Société holding animatrice ; détention et gestion de participations	Edition et distribution de logiciel ; prestations de services informatiques ;
Chiffre d'affaires	Néant	9.833.937 € ¹
Actif net	10 €	2.863.694 € ¹
Total du bilan	10 €	6.274.907 € ¹
Nombre de salariés	Aucun	80
Nom et adresse des commissaires aux comptes titulaires et suppléants	<u>Néant</u> SARL ne franchissant pas les seuils légaux et non tenue de désigner un commissaire aux comptes	<u>Titulaire :</u> Cabinet Mazars et Guerard, Tour Fiat Cedex 16, 92 084 Paris La Défense 6 RCS NANTERRE B 650 500 390 <u>Suppléant :</u> Bernard ESPANA 87 rue de Sèvres 92 100 Boulogne Billancourt
Nom et adresse des autres commissaires aux comptes en position d'incompatibilité	néant	
Identité des apporteurs	- Laurent RIBARDIERE, 168.937 actions apportées - Asmae BENKIRANE, 10.633 actions apportées - François FRAIN; 19.191 actions apportées - Simon-Emile GUETTA ; 9.481 actions apportées - Philippe SOUVETON, 467 actions apportées - Jean-François RACHET, 1.519 actions apportées, - Laurent ESNAULT, 1.520 actions apportées, - Jean-Yves LAGUERRE, 1.520 actions apportées	

Jun

Nature des apports	Les apporteurs feraient ainsi apport à la société bénéficiaire LR INVESTMENT de 213.268 actions de la société 4 D ;
Evaluation des apports	La valorisation des apports est de 4.052.092 €, soit 213.268 actions à 19 € par action 4 D apportée ;
Valeur des actifs apportés	4.052.092 €
Type d'opération envisagée	Apport en nature
Date de l'assemblée projetée	25 juin 2005
Note justificative sur le(s) commissaire(s) proposé(s)	Monsieur Jean,-Luc RACHLIN ² n'a aucun lien avec les sociétés concernées. Il connaît particulièrement bien leur type d'activités, pour avoir déjà participer à des opérations d'acquisition de sociétés du même secteur sous formes d'augmentation de capital par apports en nature. Monsieur Jean,-Luc RACHLIN a en outre déclaré que son emploi du temps lui permettait actuellement d'assurer cette mission dans le délai imparti

Fait à Paris

Le 31 mai 2005

MEDUS, DEVAUX & A

Société d'Avocats

6, rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS

SCP d'avocats MEDUS, DEVAUX & Associés,
Jean-Louis MEDUS, avocat associé, co-gérant
Agissant es qualité de mandataire de la
société 4D.



MEDUS, DEVAUX & ASSOCIÉS

Société d'Avocats

6, rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 80 70 - Fax : 01 44 90 00 60

Toque L 0197

²

Jean-Luc RACHLIN,
Expert-comptable, commissaire aux comptes,
inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
demeurant au 68, boulevard Voltaire – 75011 Paris

NOTE DESCRIPTIVE
DE L'OPERATION
D'APPORT EN NATURE de 213.268 actions 4 D
A LR INVESTMENT

1) Opération envisagée et motifs de l'opération

L'opération envisagée consiste en un apport pur et simple, net de tout passif, de 213.268 actions 4 D SA évaluées chacune à 19 €, soit une valeur totale des apports de 4.052.092 € ;

4 D SA est une société d'édition et distribution de logiciels ; son capital est divisé en 311.758 actions. Son dirigeant et actionnaire majoritaire est Monsieur Laurent RIBARDIERE.

LR INVESTMENT est une société holding constituée entre ses fondateurs ; elle est en cours d'immatriculation auprès du Greffe du Tribunal de Nanterre.
Le gérant de LR INVESTMENT est M. Laurent RIBARDIERE.

LR INVESTMENT a pour objet de restructurer l'actionnariat de 4 D SA à l'occasion notamment du rachat de l'un des actionnaires historiques madame Marylène Delbourg Delphis qui détient 59.325 actions 4 D SA (soit environ 19,03 % de 4 D SA).

Madame Delbourg Delphis a conclu le 29 mars 2005 un protocole de cession de ses 59.325 actions 4 D SA au profit de Monsieur Laurent Ribardièrre (avec faculté de se substituer tout tiers cessionnaire) pour un prix global de 1,5 millions de US \$ (soit 25,3 US \$ par action, soit environ 20,2 € par action cédée).

LR INVESTMENT est la société substituée à M. Laurent RIBARDIERE pour procéder au rachat des actions de Madame Delbourg Delphis.

LR INVESTMENT va ainsi :

- recevoir en apport pur et simple 213.268 actions 4 D SA (soit environ 68,41 % de 4 D SA) détenues par des actionnaires de 4 D SA ;
- puis souscrire un endettement bancaire pour financer partiellement le rachat des actions 4 D SA cédées par Madame Delbourg Delphis ;
- procéder à l'acquisition des 59.325 actions 4 D SA de madame Delbourg Delphis ;
- à l'issue de ces opérations LR INVESTMENT détiendra 87,5 % de 4 D SA ;

Ln

- procéder à des distributions de dividendes par 4 D SA aux fins de permettre progressivement le désendettement de LR INVESTMENT ;

2) Valorisation retenue

La valeur de 19 € par action 4 D apportée résulte de la valeur négociée et acceptée par Madame Delbourg-Delphis lors du protocole du 29 mars 2005 constatant la cession de ses 19,03 % dans 4 D SA, soit 25,3 US \$ (soit 20,2 €) par action, et incorpore par prudence une marge de baisse de l'€ (parité €/€).

Compte tenu du nombre d'actions 4 D SA apportées, soit 213.268 actions, on aboutit à une valeur globale des apports de 4.052.092 €.

On peut considérer cette valeur comme très raisonnable s'agissant de l'opération d'apport envisagée puisque :

- la valeur nominale de l'action 4 D SA est de 15 €,
- les capitaux propres de 4 D SA hors réévaluation du « goodwill » font ressortir une valeur comptable de 9,18 €,
- la transaction récente conclue avec Madame Delbourg-Delphis fait ressortir une valeur de négociation de l'action 4 D fixée à plus de 20 € par action,
- les 213.268 actions 4 D apportées représente 68 %, soit le contrôle absolu, de la société 4 D SA, de telle sorte qu'il serait justifié de retenir une prime de contrôle de 30 à 40 % pour valoriser le bloc de titres apportés.

3) Répartition du capital de LR INVESTMENT à l'issue de l'opération d'apport

Le capital de LR INVESTMENT est aujourd'hui de 10 € et divisé en 10.000 parts sociales de 0,001 € chacune, réparties comme suit :

- | | |
|----------------------|-------------|
| - Laurent RIBARDIERE | 5.000 parts |
| - Asmae BENKIRANE | 5.000 parts |



Les apports projetés sont les suivants :

			Parts LR Investment reçues en échange
- Laurent RIBARDIERE,	168.937 actions 4 D apportées pour	3.209.803 €	3.209.803.000 parts
- Asmae BENKIRANE,	10.633 actions 4 D apportées pour	202.027 €	202.027.000 parts
- François FRAIN,	19.191 actions 4 D apportées pour	364.629 €	364.629.000 parts
- Simon-Emile GUETTA,	9.481 actions 4 D apportées pour	180.139 €	180.139.000 parts
- Philippe SOUVETON,	467 actions 4 D apportées pour	8.873 €	8.873.000 parts
- Jean-François RACHET,	1.519 actions 4 D apportées pour	28.861 €	28.861.000 parts
- Laurent ESNAULT,	1.520 actions 4 D apportées pour	28.880 €	28.880.000 parts
- Jean-Yves LAGUERRE,	1.520 actions 4 D apportées pour	28.880 €	28.880.000 parts

Total des actions 4 D apportées : 213.268 actions

Valeur totale des apports nets de passif

4.052.092 €

A l'issue des opérations d'apport le capital social de LR INVESTMENT sera divisé en 4.052.102.000 parts sociales réparties comme suit :

- Laurent RIBARDIERE,	3.209.808.000 parts	79,21 %
- Asmae BENKIRANE,	202.032.000 parts	4,98 %
- François FRAIN,	364.629.000 parts	9 %
- Simon-Emile GUETTA,	180.139.000 parts	4,44 %
- Philippe SOUVETON,	8.873.000 parts	0,216 %
- Jean-François RACHET,	28.861.000 parts	0,712 %
- Laurent ESNAULT,	28.880.000 parts	0,713 %
- Jean-Yves LAGUERRE,	28.880.000 parts	0,713 %

Fait à Paris

Le 31 mai 2005

Pour la SCP d'Avocats MEDUS DEVAUX et Associés.

JLN

MEDUS, DEVAUX & ASSOCIÉS
Société d'Avocats
6, rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 80 70 - Fax : 01 44 90 00 60
Toque L 0197

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° 050780 et les motifs y exposés,

Nommons

Monsieur Jean Luc RACHLIN
68 bd Voltaire
75011 Paris

en qualité de

- ☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- ☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- ☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaire(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 8 juin 2005

Par délégation
JN. LEURENT

